Paiement (Laïus standard)

Publik permet :

- Le pré-paiement : affichage d'une démarche en ligne à l'issue de laquelle l'usager réalise un paiement.
- Le post-paiement : remontée de factures d'une application métier, affichage sur le portail de l'usager des factures, paiement des factures.

Publik supporte la quasi-totalité des opérateurs de paiements :

- ATOS/SIP
  - BNP sous le nom Mercanet, * Banque Populaire (before 2010/2011) under the name Cyberplus, * CCF sous le nom Elysnet, * HSBC sous le nom Elysnet, * Crédit Agricole sous le nom e-Transactions, * La Banque Postale sous le nom ScelliusNet, * LCL sous le nom Sherlocks, * Société Générale sous le nom Sogenactif, * Crédit du Nord sous le nom Webaffaires.

- Paybox – Verifone
- SPPlus – Caisse d'Épargne avant 2012
- SystemPay
  - Banque Populaire (depuis 2010/2011) * Caisse d'Épargne (depuis 2012) * CIC * Payzen

- PayFiP Régie WebService – https://www.collectivites-locales.gouv.fr/payfip

Une régie est un compte en banque géré par un agent de la collectivité, le régisseur.

Les systèmes de paiement sont de deux types :

- PayFip Titres : nécessite que la collectivité ait préalablement relié son système comptable à HELIOS et ait converti les factures en titre trésor. Les titres sont payés par CB. Ne permet pas le pré-paiement.

- Le paiement par opérateur (PayFiP Régie webservice, paybox, payzen) : paiement par CB (et/ou prélèvement) et encaissement sur un compte de régie ou n'importe quel compte en banque (PayFiP Régie webservice ne permet que l'encaissement sur un compte de régie).

- Ces deux types de systèmes n'ont pas la même couverture fonctionnelle : impossible de payer une facture trésor public (un titre) avec un opérateur (tel que PayFiP Régie webservice, paybox, payzen) et impossible d'encaisser sur un compte de régie avec PayFiP Titres.

Pour le paiement par opérateur, nous recommandons un autre système que PayFiP Régie web-service même si le service est gratuit - donc plutôt un service payant comme Payzen, Paybox, etc. - car avec PayFiP régie-webservice :

- Il n'y a pas vraiment de support.

La collectivité souhaitera se prémunir du délit de concussion : permettre aux gens de payer n'importe quel montant pour n'importe quoi, sans pouvoir relier cela à une dette particulière.